

Compte rendu succinct



Carrefour Proximité France

*Comité Central d'Entreprise
Réunion exceptionnelle, 12 avril 2017*

Compte rendu succinct

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Désignation du nouveau secrétaire du CCE
- 2) Consultation sur le projet de reprise de rayons boucherie dans certains magasins suite à l'information du 23 mars 2017.
- 3) Information en vue de la consultation sur les orientations stratégiques 2017 de Carrefour Proximité France.

Point 1 :

Comme suite au départ de Magali Lemasson qui a sollicité une mobilité groupe, une nouvelle désignation doit avoir lieu.

Le secrétaire est obligatoirement choisi parmi les membres titulaires du Comité Central d'Entreprise.

Candidature : 1 seul candidat se présente - Arnaud Alix ;

Vote : 13 votants, 11 favorables et 2 abstentions.

Arnaud Alix devient le nouveau secrétaire du CCE.

Point 2 :

Modalité en cas de reprise : maintien du statut conformément aux dispositions des articles L.1224-1 et 2 du CT. Les salariés concernés deviendront salariés de CPF au sein de leur magasin dès le transfert.

Les prochains magasins concernés sont ceux de Jumel, Coulaines et Noisy le Grand.

Il n'y a pas à ce jour de nouvelles dénonciations de contrats de la part de Despinasse et Tradiviande.

À la demande de FO, la commission hygiène et sécurité nationale devra rapidement se réunir afin de définir et mettre en œuvre les moyens outils de prévention liés à ce projet.

Vote : 13 votants, 9 favorables et 5 abstentions.

Le CCE émet un avis favorable quant au projet de reprise de rayons boucherie dans certains magasins suite à l'information du 23 mars 2017.

Point 3 : PRÉSENTATION PAR CHRISTOPHE RABATEL

Le secteur de la distribution en quelques chiffres :

Compte rendu succinct

Une tendance favorable à l'augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation alimentaire des ménages.

La guerre des prix entre les enseignes se poursuit.

La part des MDD poursuit sa décroissance du fait de la réduction de l'écart de prix entre MDD et marques nationales.

Une croissance mesurée des format hypermarchés et supermarchés.

Une croissance soutenue du format proximité et du drive.

Le format proximité :

Des MDD omniprésentes.

Un chiffre d'affaires en croissance mais en décroissance à parc constant.

Une croissance via la fréquentation offrant un enjeu de fidélisation.

Un choix limité pour le consommateur nécessitant d'inventer de nouveaux modèles pour contrer le manque d'espace.

Le rachat d'ERTECO France a permis au groupe Carrefour France de renforcer sa position de distributeur français n°1.

Le rachat d'ERTECO France a permis au groupe Carrefour France de développer un nouveau mode de gestion intégré au sein du format de la proximité.

Le rachat a permis de contribuer au développement du multi-format de Carrefour en France en choisissant pour chaque magasin repris le modèle le plus adapté : city, contact, Bio, contact marché ou market.

Maintien d'un réseau de magasins intégrés au sein de CPF avec de forts investissements pour redresser l'activité commerciale.

Des résultats mitigés en fonction des magasins :

Des investissements et un plan de relance commerciale insuffisants pour atteindre le retournement commercial.

Le parc de magasins intégrés présente une performance économique et commerciale qui pourrait être classé en 3 grandes catégories :

- Magasins performants.
- Magasins à potentiel de performance.
- Magasins à faible potentiel voire en fortes difficultés.

Plus de 4 000 magasins multi-enseignes répartis en France, dont 387 magasins intégrés issus de la fusion.

Des effectifs en croissance principalement du fait de l'intégration des magasins ERTECO France.

Une performance économique contrastée de Carrefour Proximité France :

Une performance satisfaisante sur le périmètre historique.

La nécessité de renouer avec la performance opérationnelle du réseau intégré afin de consolider l'opportunité de croissance que représente l'intégration d'ERTECO France.

Malgré de bons résultats sur le périmètre historique de CPF, l'investissement nécessaire à l'intégration des magasins Dia se traduit sur le ROC.

L'objectif de CPF à horizon 3 ans est de retrouver un ROC comparable à 2014 afin de financer le déploiement de sa stratégie et sa croissance.

La restauration du ROC nécessite d'engager des actions visant à améliorer la performance organisationnelle et opérationnelle.

Compte rendu succinct

Les orientations stratégiques :

Construire une entreprise innovante.

Poursuivre l'expansion.

Réussir la stratégie de modernisation et de clusterisation.

Recherche de solutions pour les magasins structurellement déficitaires.

Ouverture de nouveaux magasins intégrés dans des zones considérés comme étant à potentiel.

Poursuivre le déploiement du passage en location gérance par enseigne.

Développer l'employabilité et les compétences des salariés CPF.

Utiliser le digital.

Définir une organisation régionale adaptée à la nouvelle configuration de la société.

Identifier et mettre en œuvre les solutions pour disposer d'un parc de magasins intégrés performant et le développer.

Les conséquences des orientations stratégiques :

Atteindre l'organisation cible au fil de l'eau, sans incidences sur le lieu de travail du salarié ou sur leur contrat de travail à l'exception d'éventuelles mobilités volontaires.

Dans le cadre de cette organisation, maintenir les établissements distincts existants afin que les représentants du personnel puissent jouer leur rôle au plus près des salariés.

L'organisation cible concerne l'organisation entre les centres régionaux historiques et les directions régionales issues d'ERTECO France.

L'organisation cible concerne les organisations managériales.

Mettre en place une organisation régionale plus adaptée à la société.

Identifier et mettre en œuvre les solutions pour disposer d'un parc de magasins intégrés performant.

Au 1^{er} avril 2017, le parc intégré comprend 380 magasins qui peuvent être répartis en 3 lots :

Magasins aux performances commerciales et économiques satisfaisantes.

Magasins aux performances commerciales et économiques insuffisantes mais à potentiel de croissance.

Magasins aux performances commerciales et économiques insatisfaisantes et sans potentiel de croissance.

Avril 2017, lancement de la procédure d'information/consultation sur le OST CPF.

La consultation sur les OST CPF est envisagée sur mai/juin 2017, en fonction de l'éventuel recours à un expert pour assister les membres du CCE.

La consultation se poursuivra par la recherche de solutions sur le parc de magasins intégrés, dans la continuité du dialogue social et de la concertation.

SYNTHESE :

La période écoulée a été marquée par l'intégration des magasins ERTECO France.

Cette intégration contribue à la croissance du réseau et le nouveau modèle représente un atout pour la période à venir.

Afin d'accompagner la transformation du format proximité et de répondre aux attentes diversifiées des clients, CPF doit disposer des leviers économiques lui permettant d'investir dans le déploiement de sa stratégie.

Compte rendu succinct

Après avoir intégré les magasins ERTECO France, CPF doit poursuivre et renforcer ses actions visant à restaurer sa performance organisationnelle et opérationnelle.

Ces actions doivent être mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue social respectueux des instances représentatives du personnel, constructif et qui s'inscrit dans la durée.

Déclaration de l'organisation syndicale FO CPF:

« Face à une insécurité sociale et à une réelle inquiétude, FO interpelle la Direction et le comité Emploi GPEC afin qu'un travail d'analyse et de prospective soit entrepris au sein des magasins en difficulté et sans potentiel de croissance. Ceci a pour finalité de contribuer à un réel accompagnement des salariés pour le maintien de leur emploi ou par la formation et de renforcer leur qualification par un recensement de leurs compétences.

Convaincre le comité GPEC est essentiel pour l'inciter non seulement à déclarer des métiers sensibles mais aussi en l'espèce des magasins sensibles, terme recouvrant la définition de métiers, en ajoutant une dimension géographique, concurrentielle, économique et sociale.

Être en capacité de développer un suivi de ces magasins est pour la délégation FO une priorité d'action essentielle pour le comité d'Emploi GPEC en 2017.

D'autre part, nous souhaitons dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences prévues à l'article L2323-10 du CT, et conformément aux dispositions des articles L2325-35 et 2325-36 du CT, que le comité Central d'Entreprise se fasse assister en vue de la consultation de l'année 2017 sur les orientations stratégiques de CPF et leur conséquences.

Il paraît aussi important dans le cadre de la consultation annuelle sur la situation économique et financière de l'entreprise prévue à l'article L2323-12 du CT, et conformément aux dispositions des articles L2325-35 et 2325-36 du CT, que le comité Central d'Entreprise décide de se faire assister par un expert comptable en vue de la consultation sur la situation économique et financière de CPF relative à l'exercice 2016 ».

Pour et au nom du syndicat FP CPF

CYRIL BOULAY

RS FO CCE CPF

La Direction prend en compte la déclaration ; Elle remontera notre demande auprès de la commission GPEC.

Le vote à donc lieu sur la nomination d'un expert concernant les OST. FO propose le cabinet EMA qui se fera assister par Dominique RIERA pour la partie juridique et sociale.

Aucun autre cabinet n'est proposé par le comité.

Vote pour la nomination d'un expert : 11 favorables et 2 abstentions

Vote pour le cabinet EMA (assisté de Dominique RIERA) : 10 favorables, 1 défavorable et 2 abstentions.

Concernant notre deuxième demande sur la nomination d'un expert sur la situation économique et financière de CPF, la Direction reviendra vers nous lors du prochain CCE.

FIN DE RÉUNION

Cyril Boulay, RS FO CCE CPF